

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à Mme Thibault

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bluteau, M. Chevreau, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 08-01 du 28 mars 2019

### FONDS D'INTERVENTION DE QUARTIER SUR LA COMMUNE DE NOISY-LE-GRAND – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 83.92 du 17 juin 1983 définissant la politique d'aide à la réhabilitation du patrimoine ancien

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°10-4 du 11 septembre 2008 approuvant la mise en place d'un fonds d'intervention de quartier à Noisy-le-Grand,

Vu la convention relative au fonds d'intervention de quartier signée le 10 décembre 2008 entre la Commune, le Département et la société Citémétrie,

Vu la délibération n°10-02 en date du 8 juillet 2010 approuvant la passation d'un avenant n°1 à la convention relative au fonds d'intervention de quartier,

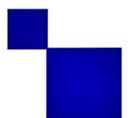
Vu l'avenant n°1 à la convention F.I.Q. signé le 25 novembre 2010,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE l'attribution de subventions pour un montant total de 62 075 euros telles que réparties entre la commune de Noisy-le-Grand et le département de la Seine-Saint-Denis selon le tableau ci-annexé ;



- PREND ACTE de l'attribution par la commune de Noisy-le-Grand de 14 subventions pour un montant 30 822 euros ;

- DÉCIDE l'attribution par le Département de 15 subventions pour un montant total de 31 253 euros.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*